

Elections au Comité d'experts scientifiques Faculté des arts

Le Doyen de la Faculté des arts

- VU** le livre VII du code de l'éducation,
- VU** les statuts de l'Université de Strasbourg,
- VU** les statuts de Faculté des arts

DECIDE

Article 1

Les élections du Comité d'experts scientifiques de la Faculté des arts se tiendront le **14 mars 2023**.

Article 2

Les électeurs sont appelés à pourvoir :

- Collège A : 3 sièges
- Collège B : 3 sièges

Article 3 :

Le calendrier des opérations électorales est fixé ainsi qu'il suit :

Dates	Opérations électorales	Observations
Mercredi 22 février 2023	Affichage des listes électorales (20 jours avant le scrutin)	
Mardi 7 mars 2023 avant 12 heures	Date limite de dépôt des candidatures (15 jours francs maximum et 5 jours francs minimum avant la date du scrutin)	Envoi électronique ou lettre recommandée avec AR ou déposée directement
Jeudi 9 mars 2023	Publication et affichage des candidatures	

Jeudi 9 mars 2023	Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales des personnels et des étudiants dont l'inscription est subordonnée à cette obligation	Cette demande doit être faite au plus tard 5 jours francs avant le scrutin
Vendredi 10 mars 2023 avant 12 heures	Date limite de dépôt des procurations	
SCRUTIN		
Vote à l'urne : mardi 14 mars de 9 heures à 16 heures sur le site de Strasbourg		
Lieu : Portique – bureau 105		
Jour du scrutin mardi 14 mars 2023	Dépouillement des votes et établissement des procès-verbaux	
Jeudi 16 mars 2023	Proclamation et affichage des résultats	
Mercredi 22 mars 2023	Date limite de recours devant la commission de contrôle des opérations électorales (5 jours à compter de la date d'affichage des résultats)	La CCOE siège au tribunal administratif de Strasbourg

Les candidatures et les professions de foi doivent parvenir par voie électronique ou par lettre recommandée avec accusé de réception ou être déposées à :

Madame Laghouati
Bureau : 101a (Portique)
Adresse : 14 rue René Descartes Strasbourg
Mail : m.laghouati@unistra.fr

Article 4

Monsieur Kristensen est nommé Président du Bureau de vote.
Madame Wagner et Madame Scrinzi sont nommées assesseures.

Article 5

La campagne électorale est officiellement ouverte à compter de la date de publication de cette décision sur le site internet.

Madame Laghouati est chargée de l'organisation des élections et de l'exécution de la présente décision.

Strasbourg, le 17/02/23

Le Doyen, Stefan Kristensen

